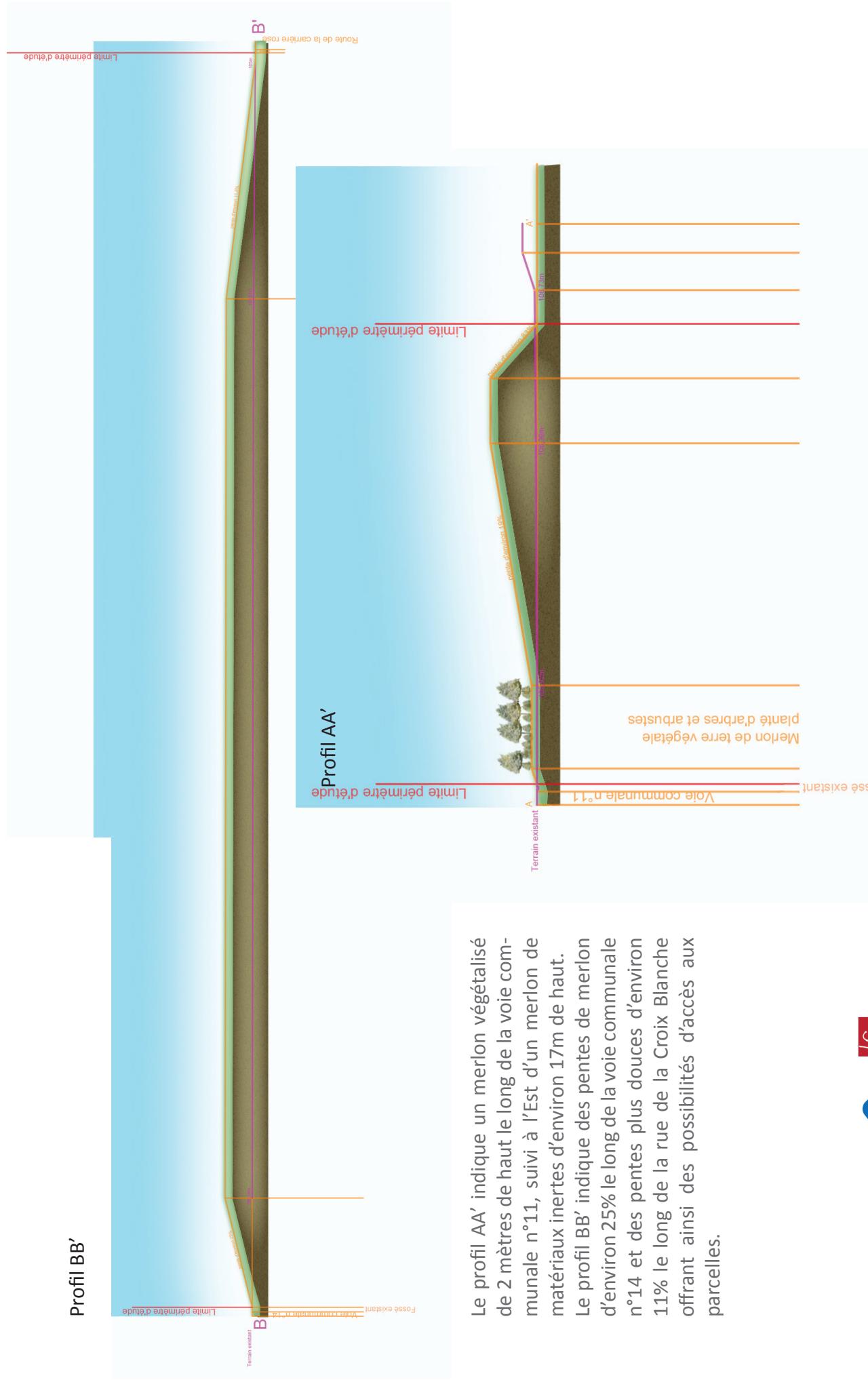




Après étude du scénario proposé par les carrières, nous proposons de réaliser :

- un merlon principal (en vert clair) pouvant monter jusqu'à environ 17m de haut pour stocker l'ensemble des matériaux inertes. Ce merlon permettra la mise en place de cultures ou prairies,

- un merlon planté de 2m de haut (en vert foncé) le long de la voie communale n°11. Ce merlon, situé en premier plan pour les habitations de Mauzé-Thouarsais, doit rester relativement bas pour assurer une transition 'douce' vers le second merlon et garantir une meilleure insertion paysagère.



Le profil AA' indique un merlon végétalisé de 2 mètres de haut le long de la voie communale n°11, suivi à l'Est d'un merlon de matériaux inertes d'environ 17m de haut. Le profil BB' indique des pentes de merlon d'environ 25% le long de la voie communale n°14 et des pentes plus douces d'environ 11% le long de la rue de la Croix Blanche offrant ainsi des possibilités d'accès aux parcelles.

Intégration paysagère des merlons

AVANT



APRES

